



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 24 OCTOBRE 2016



Sous la Présidence du Maire, Alphonse DECKER

ETAIENT PRESENTS :

Adjoints : Mme Frédérique GLASSMANN, et M. Gilles JACQUET

Conseillers municipaux : Mmes Nathalie HALLER, Esther MULL, MM, Emmanuel LANOE, Marc ADOLFF, Daniel BURRU

ABSENTS – excusés :

Mmes Sandrine LOMBARD et Katja BASTIAN, MM Tobias SCHNEIDER et Cédric CEBECI

Procuration : 02

Mme Tobias SCHNEIDER donne procuration à Mme Frédérique GLASSMANN

Mme Katja BASTIAN donne procuration à Mme Nathalie HALLER

Date de dépôt de la convocation : 17 octobre 2016

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire nomme un secrétaire de séance :
Mme Frédérique GLASSMANN.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 9 septembre 2016, qui n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

OUVERTURE DE LA SEANCE ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES GENERALES:

1.1 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau : proposition de transfert de la compétence « Aménagement numérique » DCM304/2016

Vu les dispositions des articles L.1425-1, L.1425-2 et L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2016,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

*** que soit transférée** à la Communauté de Communes du Pays de Hanau la compétence «Aménagement numérique», relative à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du CGCT et que soient modifiés en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,

*** de CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 Décisions modificatives au BP général DCM305/2016

Afin de permettre de constater la créance sur Electricité de Strasbourg au titre de la récupération de la TVA grevant les travaux de raccordement de la nouvelle armoire EP, rue du Gué, il convient de procéder à certaines écritures comptables :

Section Investissement			
Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
C/2762-041	Créances sur Transfert		+ 187.74
C/21534-041	Réseau électrification		+ 187.74
C/2118-021	Autres terrains	- 187.74	
C/1321-013	Subventions	- 187.74	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE les décisions modificatives telles qu'elles se traduisent ci-dessus par les transferts de crédits

2.2 Encaissement chèques DCM306/2016

M. le Maire présente au membre du Conseil Municipal plusieurs remboursements :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le remboursement d'Yvelin pour un montant de 2 012.35 € correspondant au trop perçu pour la cotisation assurance du personnel - agents CNRACL de 2015 ;
- Accepte le remboursement de l'AMF concernant les frais d'inscription de M. le Maire – non participation au 99^{ème} congrès des Maires de France d'un montant de 90,00 € ;
- Accepte les remboursements de la Direction des Finances Publiques concernant les dégrèvements pour pertes de récoltes relatifs au sinistre du 01/07/2015 : 640,00 €, 22,00 € et 15,00 € et du 15/06/2016 : 138,00 €, 101,00 € (et tous les autres montants relatifs aux dégrèvements).

Ces montants seront imputés sur le C/7588

2.3 Suppression du budget annexe CCAS DCM307/2016

M. le Maire informe les conseillers que l'article 79 de la Loi n°2015-991 ; dite NOTRé, permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : POUR : 09 CONTRE : 01 ABSTENTION : 00

- Décide de dissoudre le budget annexe CCAS au 31.12.2016 et de transférer l'ensemble du bilan à la gestion générale de la Commune.
- Précise que l'action sociale continuera à être exercée par les membres du CCAS pour la poursuite de l'activité sociale dans la commune. Les actions seront simplement traduites financièrement dans le budget principal communal.

DIVERS :

- DIA 08/2016 : Consorts SIEFERT, 23 Fbg Maréchal Clarke à M. Manuel SIEFER
- DIA 09/2016 : M. FRITZ Francis, 10 rue du 22 Novembre à M. et Mme Daniel BAUER
- DIA 10/2016 : M. LAMBERT Alain, 16 rue de Metz à M. DURRMEYER Bruno/HENRY Léa
- DIA 11/2016 : M. Christian SIEGRIST, terrain Kalkgarten à M. et Mme Jean-Louis NONNENMACHER
- Demande de Mme Nathalie HALLER pour le compte de l'OMCSL spectacle de Noël pour pouvoir réaliser une scène dans l'abbatiale
- Intervention de M. Daniel BURRUS pour informer les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'un échafaudage en plein milieu de l'entrée de l'abbatiale. Cette dernière à nouveau ouverte au public depuis le 01/10/2016, les élus se rendront sur place et prendront les décisions qui s'imposent pour assurer la sécurité des lieux.
- Les membres du Conseil Municipal ont souhaité témoigner tout leur soutien pour l'engagement de Mme Angélique METZ – gérante de PROXI et son implication au service des Neuwillerois.
- Proposition pour la fête de Noël des aînés : il est décidé de changer l'intitulé et de proposer à présent **une Fête des Aînés** qui se déroulera fin avril. A cette période, le temps sera déjà plus favorable et permettra un moment de rencontre en dehors de toutes les fêtes de fin d'année.
- Vu soirée Halloween du samedi 29/10 à partir de 18h30 et deux parcours seront proposés.
- Réflexion sur le citypark avec des idées pour rajouter un banc, une petite aire de jeux (toboggan), il s'agirait de réaliser un lieu de rencontre et d'échange intergénérationnel
- Proposition de rajouter des prises et fixations sur les mâts rte de Bouxwiller pour les illuminations de Noël. Il est décidé d'en équiper 1 sur 2.
- Fbg Maréchal Clarke, vu pour combler et reboucher l'écart entre les trottoirs et la chaussée
- Demande de M. Daniel BURRUS pour connaître les suites dans le dossier d'acquisition de la forêt des HUS. Le Maire l'informe que la décision n'est pas encore connue et qu'une dernière commission devrait se réunir début novembre. M. BURRUS souligne également son interrogation quant à la candidature de la commune alors que la Communauté de Communes du Pays de Saverne a fait savoir qu'elle était candidate pour cette acquisition suite à un article paru dans les DNA.

La séance est levée à 20H35

Vu pour être affiché le mercredi 26 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neuwiller-lès-Saverne, le 25 octobre 2016

Le Maire :

Alphonse DECKER



